

Zeitschrift: Energieia : Newsletter de l'Office fédéral de l'énergie
Herausgeber: Office fédéral de l'énergie
Band: - (2015)
Heft: 5

Artikel: La stratégie énergétique 2050 au parlement : Interview
Autor: Häusler, Nico
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-643941>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation


L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 27.12.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



7 questions

La Stratégie énergétique 2050 au Parlement

Le Conseil des Etats discute du premier paquet de mesures de la Stratégie énergétique 2050 dans le cadre de la session d'automne. L'OFEN assume la direction de ce dossier. Nico Häusler, spécialiste du domaine, répond aux questions fondamentales qui s'y rapportent.

Monsieur Häusler, qu'est-ce que la Stratégie énergétique 2050 (SE 2050)?

La SE 2050 a pour but de garantir un approvisionnement énergétique sûr et économique à l'avenir. Elle doit par ailleurs favoriser la baisse des émissions de CO₂ liées à l'énergie. Concrètement, elle mise sur l'efficacité énergétique et sur le développement de l'offre d'électricité issue des énergies renouvelables. Toutes les informations utiles à ce sujet se trouvent sur le site: www.energiestrategie2050.ch.

Pourquoi a-t-on besoin de la SE 2050?

On assiste dans le domaine de l'énergie à des changements majeurs au niveau national et international: évolution technologique effrénée, variations des prix de l'énergie, mouvements de l'offre et de la demande du pétrole et du gaz, etc. La SE 2050 offre à la politique suisse un instrument axé sur le long terme pour réagir aux opportunités et aux risques que recèlent ces changements. Elle contribue notamment à renforcer la sécurité de l'approvisionnement.

Quel a été l'élément déclencheur de cette stratégie?

Les incidents de Fukushima ont incité le Conseil fédéral à demander une réévaluation

des fondements de la politique énergétique suisse. Sur la base des nouvelles perspectives énergétiques, le Conseil fédéral et le Parlement ont décidé en 2011 la sortie progressive de la Suisse du nucléaire. Le DETEC a reçu le mandat de concrétiser la nouvelle stratégie énergétique.

Pourquoi y-a-t-il deux séries de mesures?

Une stratégie à long terme exige une certaine souplesse pour s'adapter aux nouveaux développements. Certaines mesures nécessaires aujourd'hui pourraient devenir inutiles à moyen ou à long terme. Un exemple: le soutien financier de certaines technologies qui finiront par s'imposer d'elles-mêmes sur le marché. Le second paquet de mesures porte notamment sur le remplacement, dans les domaines de l'énergie et du climat, du système d'encouragement par un système d'incitation. Ce changement nécessite du temps, notamment parce qu'il implique une nouvelle base constitutionnelle.

Quelles sont les futures étapes?

Le premier paquet de mesures est actuellement débattu au Parlement. Lors du vote sur l'ensemble du texte, si le Conseil des Etats l'adopte, en sa qualité de second conseil, on passera à la phase d'élimination des diver-

gences d'appréciation entre les deux Chambres fédérales avec, le cas échéant, une conférence de conciliation composée de membres des deux commissions de l'énergie. Le vote final n'interviendra vraisemblablement pas avant la session de printemps 2016, et l'entrée en vigueur des changements sera au plus tôt pour 2017. Ce calendrier prendra bien entendu du retard en cas de référendum.

Pourquoi le peuple n'a-t-il pas été consulté jusqu'ici?

C'est la procédure normale: le Gouvernement et le Parlement doivent respecter le processus de décision démocratique basé sur l'Etat de droit. Pour le premier paquet de mesures de la SE 2050, le Conseil fédéral a proposé une nouvelle loi sur l'énergie. En cas de référendum, le peuple devra se prononcer sur le projet de loi.

Quel rôle l'OFEN joue-t-il dans le cadre des débats parlementaires sur la SE 2050?

En tant qu'office fédéral, nous devons notamment élaborer les bases nécessaires aux décisions politiques, par ex. les différentes options pour le soutien de la force hydraulique. Nous sommes par ailleurs à la disposition du Parlement pour répondre aux questions techniques et juridiques. (bra)